



## **Worldline France – Décembre 2021**

### **SALAIRES : nivellement par le bas**

De nombreux salariés nous ont déjà remonté leur mécontentement en apprenant la possible réévaluation salariale des collaborateurs ayant moins de 10 ans d'ancienneté au 1er janvier 2022.

En effet, comme la CFE-CGC l'avait anticipé, cette mesure engendre de nouvelles discriminations liées à l'ancienneté mais également l'incompréhension des salariés de plus de 10 ans d'expérience.

Pourquoi parlons-nous de nivellement par le bas ? Parce que des collaborateurs porteurs de missions clés, avec ou sans responsabilités d'équipe ou de département, mais TOUS avec une expérience professionnelle incontestable (+10 ans) auront une rémunération similaire à celle d'employés moins expérimentés.

L'augmentation des salaires à l'embauche et après quelques années d'expérience est une excellente mesure, sous réserve qu'elle ne laisse pas pour compte ceux qui ont choisi depuis des années de tout donner pour faire de Worldline ce qu'elle est !

Avec votre aide, la CFE-CGC continuera de négocier auprès de la Direction un juste partage des bénéfices.

Combien de nouveaux départs pouvons-nous craindre suite à cette mesure non équitable ?

Si vous voulez donner votre avis, en toute discrétion, sur ce sujet essentiel, n'hésitez pas à prendre 2 minutes pour répondre au questionnaire suivant :

<https://www.surveio.com/survey/d/K1E8I2I3H6N9P8C8E>

### **TELETRAVAIL : un grand MERCI pour vos réponses à notre sondage !**

Nous avons transmis à la Direction votre message fort sur vos attentes en matière de télétravail, conforté par votre taux de participation élevé à notre enquête CFE-CGC.

Malheureusement, la Direction, qui avait déjà mené son propre sondage et avait abouti à la même conclusion : 60% a minima de temps télétravaillé, a décidé de faire fi de vos demandes et n'a pas retenu notre requête.

La position de la Direction demeure donc figée sans argument tangible et relève donc d'un choix essentiellement dogmatique ; c'est un constat d'échec pour le dialogue social chez Worldline.

En pratique, la Direction de Worldline, faute de pouvoir obtenir l'accord des organisations syndicales représentatives, dont la CFE-CGC, sur son « nouvel » accord de télétravail 2022, a décidé unilatéralement sa mise en application, c'est-à-dire qu'elle va reconduire quasi à l'identique la Charte actuelle de télétravail.

## **BOOST 2022**

Un nouveau plan BOOST 2022 nous est proposé du 08/12/2021 au 07/01/2022.

Une nouvelle fois ce plan d'actionnariat salarié n'intègre pas les demandes réitérées de la CFE-CGC, à savoir :

- 1 action gratuite offerte à chaque salarié dans le monde,
- une décote de 30 % (et pas seulement de 20%) sur le prix de souscription,
- 10 actions gratuites abondées pour 10 actions souscrites et non pas seulement 8.

Finalement, ce choix « moins-disant » de la Direction se voit compenser par la chute du cours de l'action Worldline depuis cet été. En effet, avec une action qui sera probablement proposée aux alentours de 45-50 € (cours moyen de l'action Worldline entre le 07/11 et le 07/12), ce plan Boost 2022, considéré par notre Direction comme un « outil de partage de la valeur », sera moins onéreux, donc plus accessible par un plus grand nombre d'entre nous.

---

**RAPPEL : Sondage sur les salaires :**

<https://www.surveio.com/survey/d/K1E8I2I3H6N9P8C8E>

**La CFE-CGC vous souhaite à toutes et à tous  
d'excellentes fêtes de fin d'année !**

Si vous souhaitez nous contacter : [worldline.cfe.cgc@gmail.com](mailto:worldline.cfe.cgc@gmail.com).